

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>			
conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission, tel que modifié			
<b>Dulux Blanc Classique</b>			
Date de création	06.04.2017	Numeréro de version	4.0
Date de révision	02.02.2023		

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identifiant du produit : Substance /**

mélange Numéro

Dulux Blanc Classique

mélange

87657

**1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations prévues du mélange

Peinture. Ce mélange est destiné à la vente aux consommateurs et à un usage professionnel/industriel.

Utilisations du mélange non recommandées

Le produit ne doit pas être utilisé d'une autre manière que celles spécifiées à la section 1.

**1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Distributeur

Nom ou nom commercial

Akzo Nobel Coatings CZ, a.s.

Adresse

Centre BB - Bâtiment BETA, Vyskočilova 1481/4, Prague 4 - Michle, 14000

Numéro d'identification (IČO)

République tchèque

Téléphone

60792213

E-mail

800 100 701

Adresse du site Web

reception@akzonobel.com

Adresse électronique de la personne qualifiée responsable de la fiche de données de sécurité

Nom

Akzo Nobel Coatings CZ, a.s.

E-mail

reception@akzonobel.com

**1.4. Numéro de téléphone d'urgence**

Centre d'information toxicologique, Département de médecine du travail, Hôpital général et Première faculté de médecine, Université Charles, Na Bojišti 1, 120 00, Prague 2, tél. : 224 919 293 et 224 915 402.

**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

Le texte intégral de toutes les classifications et phrases H est affiché dans la section 16.

**2.2. Éléments d'étiquette**

Instructions pour une manipulation en toute sécurité

P101

En cas de besoin de conseils médicaux, gardez à disposition l'emballage ou l'étiquette du produit.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P262

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P312

Si vous ne vous sentez pas bien,appelez un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient en le remettant à un point de collecte des déchets dangereux.

Informations Complémentaires

EUF208

Contient le mélange réactionnel : 5-chloro-2-méthylisothiazol-3(2H)-one [numéro CE 247-500-7] et la 2-méthylisothiazol-3(2H)-one [numéro CE 220-239-6] (3:1). Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.  
réaction.

EUF211

Attention ! La pulvérisation peut produire des gouttelettes dangereuses à inhaler. Ne pas inhaller.  
aérosols ou brouillard.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission, tel que modifié		
Dulux Blanc Classique		
Date de création	06.04.2017	Numéro de version
Date de révision	02.02.2023	4.0

Densité	1,42-1,48 g/cm <sup>3</sup>	0,015		
COV	kg/kg	0,010 kg/		
Terre sèche	kg 35 % du	volume du catalyseur		
Valeur limite de COV :	A (a) V <small>R</small> NH : 30 g/l			
Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi.	2.3. Autres dangers :	29 g/l		
Le	mélange ne contient pas de substances	ayant des propriétés de perturbateurs endocriniens, conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.		
<b>SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients</b>				
3.2. Mélanges				
Caractérisation chimique Mélange des substances et additifs énumérés ci-dessous.				
Le mélange contient les substances dangereuses suivantes et des substances dont les concentrations maximales admissibles sont établies dans l'atmosphère de travail.				
numéros d'identification	Nom de la substance	Teneur en % du poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Note.
Index : 613-167-00-5 CAS : 55965-84-9	mélange réactionnel : 5-chloro-2-méthylisothiazol-3-one (2H)-one [numéro EC 247-500-7] et 2-méthylisothiazol-3(2H)-one [numéro EC 220-239-6] (3:1)	<0,0015	Toxicité aiguë 3, H301 ; Toxicité aiguë 2, H310+H330 ; Corrosion cutanée 1C, H314 ; Sensibilisation cutanée 1A, H317 ; Lésions oculaires 1, H318 ; Toxicité aiguë pour le milieu aquatique 1, H400 ; Toxicité chronique pour le milieu aquatique 1, H410 ; EUH071. Limite de concentration spécifique : Irritation oculaire 2, H319 : 0,06 % ≤ C < 0,6 % ; Sensibilisation cutanée 1A, H317 : C ≥ 0,0015 % ; Irritation cutanée 2, H315 : 0,06 % ≤ C < 0,6 % ; Corrosion cutanée 1C, H314 : C ≥ 0,6 % ; Lésions oculaires 1, H318 : C ≥ 0,6 % ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319	1

## Remarque 1

Remarque B : Certaines substances (acides, hydroxydes, etc.) sont mises sur le marché sous forme de solutions aqueuses de concentrations différentes et nécessitent donc une classification et un étiquetage différents, car leurs dangers varient selon la concentration. Dans la partie 3, les entrées assorties de la Remarque B portent la désignation générale suivante : « ... acide » (« ... % d'acide nitrique »). Dans ce cas, le fournisseur doit indiquer % nitrate sur l'étiquette la concentration de la solution exprimée en pourcentage. Sauf indication contraire, la concentration est présumée être exprimée en pourcentage massique.

Le texte intégral de toutes les classifications et phrases H est affiché dans la section 16.

**SECTION 4 : Premiers secours 4.1. Description des****premiers secours Veillez à votre propre**

sécurité. En cas de malaise ou de doute, consultez un médecin et fournissez-lui les informations de cette fiche de données de sécurité. Si la victime est inconsciente, placez-la en position latérale de sécurité, la tête légèrement inclinée vers l'arrière, et assurez-vous que ses voies respiratoires sont dégagées. Ne la faites jamais vomir. Ne lui administrez aucun produit par voie orale.

## En cas d'inhalation :

cesser immédiatement l'exposition et transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, si sa respiration est irrégulière ou si elle s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission, tel que modifié		
Dulux Blanc Classique		
Date de création	06.04.2017	Numéro de version
Date de révision	02.02.2023	4.0

**En cas de contact**

avec la peau, retirez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les zones de peau touchées à l'eau et au savon ou avec un autre nettoyant approprié. N'utilisez pas de solvants ni de diluants.

**En cas de contact avec**

les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante, ouvrir les paupières (en forçant si nécessaire) ; si la victime porte des lentilles de contact, les retirer immédiatement. Rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin, si possible un professionnel de la santé.

**En cas**

d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer la bouche à l'eau claire. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**

Lorsqu'il est inhalé

On ne les attend pas.

Contact cutané : Un

contact répété ou prolongé avec le mélange peut provoquer un dégraissage de la peau et entraîner une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée.

Le contact avec les

yeux peut provoquer une irritation et des dommages réversibles.

Ingestion

non prévue.

**4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire Traiter les symptômes.****SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie 5.1.****Moyens d'extinction****Moyens d'extinction**

appropriés : mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau, brouillard d'eau.

Médias d'extinction inadaptés

Eau - débit maximal.

**5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange : En cas d'incendie, il peut se**

dégager une épaisse fumée noire, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques (NOx). L'inhalation des produits dangereux de décomposition (pyrolyse) peut entraîner des dommages graves à la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers : Porter**

un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète. Porter également des gants résistants aux produits chimiques. Refroidir à l'eau les récipients fermés contenant le produit à proximité du feu. Ne pas laisser l'agent extincteur contaminé pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Suivez les instructions des sections 7 et 8. Ne respirez pas les fumées, les vapeurs et les brouillards.

**6.2. Mesures de protection de l'environnement**

Prévenir la contamination des sols et le rejet dans les eaux de surface ou souterraines. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. En cas de contamination importante, contacter les autorités compétentes et les stations d'épuration.

**6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

Recouvrir le produit répandu d'un matériau absorbant approprié (incombustible) (sable, terre de diatomées, terre, vermiculite et autres matériaux absorbants appropriés), le recueillir dans des récipients bien fermés et l'éliminer conformément à la section 13. Après avoir retiré le produit, laver la zone contaminée avec un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants.

**6.4. Référence à d'autres articles Voir**

les articles 7, 8 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission, tel que modifié		
Dulux Blanc Classique		
Date de création	06.04.2017	
Date de révision	02.02.2023	Numéro de version
		4.0

**SECTION 7 : Manutention et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utilisez l'équipement de protection individuelle conformément à la section 8. Respectez les réglementations applicables en matière de sécurité et de santé.  
 Protection de la santé. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fumées, vapeurs et brouillards. Lors de l'utilisation de ce produit  
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

**7.2. Conditions de stockage sûr des substances et des mélanges, y compris des substances et des mélanges incompatibles**

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés, dans des endroits frais, secs et bien ventilés désignés à cet effet. Protéger  
 À conserver au gel. À protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et de la lumière directe du soleil. À entreposer dans un endroit accessible.  
 Réservé aux personnes autorisées. Ne pas stocker avec des agents oxydants, des bases fortes ou des acides.

température de stockage minimum 5 °C, maximum 30 °C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)  
non spécifié****SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôle de l'exposition**

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant votre travail. Lavez-vous soigneusement les mains à l'eau et au savon après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos.  
 savon.

protection des yeux et du visage

Lunettes.

Protection de la peau

Protection des mains : Gants de protection résistants aux produits (conformes à la norme EN 374). Matériaux appropriés : caoutchouc nitrile, néoprène, butyle.  
 Caoutchouc. Temps de percée : 480 min. Matériaux incompatibles : caoutchouc naturel (latex), alcool polyvinyle (PVA). Autres

Protection : Vêtements de protection antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques, résistants à l'augmentation de la tension.  
 températures. Portez des chaussures appropriées (elles doivent être approuvées par un spécialiste avant toute utilisation du produit).

protection respiratoire

Appareil respiratoire autonome en cas de dépassement des limites d'exposition aux substances ou dans des environnements mal ventilés.

Risque thermique

Non spécifié.

Limiter l'exposition environnementale

Respectez les mesures habituelles de protection de l'environnement, voir point 6.2.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	liquide
Couleur	sous-produit
Odeur	non spécifié
Point de fusion/point de congélation	données non disponibles
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	100°C
Combustibilité	données non disponibles
limites inférieures et supérieures d'explosivité	données non disponibles
Point d'éclair	données non disponibles
température d'auto-inflammation	données non disponibles
pH température de	données non disponibles
décomposition	données non disponibles
viscosité cinématique	données non disponibles
Solubilité dans l'eau	facilement soluble dans l'eau froide
Coefficient de partage n-octanol/eau (logarithmique)	données non disponibles
valeur)	données non disponibles
Pression de vapeur	données non disponibles
Densité et/ou densité relative	1,42-1,48 g/cm³
densité	données non disponibles
Densité de vapeur relative	données non disponibles
Caractéristiques des	données non disponibles
particules	

**9.2. Informations complémentaires**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		AkzoNobel
conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission, tel que modifié		
<b>Dulux Blanc Classique</b>		
Date de création	06.04.2017	Numéro de version
Date de révision	02.02.2023	4.0

teneur en solvants organiques (COV)	0,015 kg/kg
teneur en carbone organique total (COT)	0,010 kg/kg 35
Teneur en matières non volatiles (matière sèche)	% du volume du
valeur limite des COV	catalyseur A (a) V <small>R</small> NH : 30 g/l
Teneur maximale en COV dans le produit prêt à l'emploi. Viscosité	29 g/l
cinématique : 16 cm <sup>2</sup> /s à température ambiante.	

#### SECTION 10 : Stabilité et réactivité 10.1.

##### Réactivité

non spécifié

##### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

##### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

##### 10.4. Conditions à éviter

Ce produit est stable en conditions normales d'utilisation et ne se décompose pas. Tenir à l'écart des flammes, des étincelles, de la surchauffe et du gel.

##### 10.5 Matériaux incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, des bases fortes et des agents oxydants.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ils ne se forment pas en conditions normales d'utilisation. À haute température et en cas d'incendie, des produits dangereux tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les NOx se forment.

#### SECTION 11 : Informations toxicologiques 11.1.

##### Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour ce mélange.

Toxicité aiguë :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée : D'après les

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : d'après

les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire/sensibilisation cutanée : d'après les

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales : D'après les

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : D'après les

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée. D'après les

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration : D'après les

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### 11.2. Informations sur les autres dangers non spécifiés

#### SECTION 12 : Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>			
conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission, tel que modifié			
<b>Dulux Blanc Classique</b>			
Date de création	06.04.2017	Numéro de version	4.0
Date de révision	02.02.2023		



Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non précisé.

12.4. Mobilité dans le sol

Non spécifié.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères des substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII, règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes Classe de

risque lié à l'eau : WGK 1 (évaluation personnelle).

#### ARTICLE 13 : Élimination des déchets 13.1. Méthodes

de traitement des déchets Risque de contamination

environnementale : procéder conformément à la loi n° 541/2020 relative aux déchets, telle que modifiée, et à ses règlements d'application en matière d'élimination des déchets. Procéder conformément à la réglementation applicable en matière d'élimination des déchets.

Déposez les produits non utilisés et les emballages souillés dans des conteneurs de collecte des déchets clairement identifiés et remettez-les à un organisme de gestion des déchets agréé (entreprise spécialisée) habilité à effectuer cette opération. Ne jetez pas les produits non utilisés dans les égouts. Ils ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés énergétiquement dans une usine d'incinération ou stockés dans une décharge conforme à la réglementation. Les emballages parfaitement propres sont recyclables.

Loi n° 541/2020 relative aux déchets,

telle que modifiée. Décret n° 8/2021 relatif au catalogue des déchets et à l'évaluation de leurs propriétés (catalogue des déchets). Décision 2000/532/CE établissant une liste des déchets, telle que modifiée. Loi n° 545/2020 modifiant la loi n° 477/2001 relative aux emballages et portant modification de certaines dispositions (loi sur les emballages), telle que modifiée. Décret n° 273/2021 relatif aux modalités de gestion des déchets, tel que modifié.

Code de déchet pour les emballages :

01 10              Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou emballages contaminés par ces substances \* 15

(\* ) - déchets dangereux au sens de la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux

#### SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification non soumis à la réglementation

relative au transport 14.2. Appellation réglementaire de transport ONU  
sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
sans objet

14.4. Groupe d'emballage non  
pertinent

14.5. Risque environnemental non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur. Voir les sections 4  
à 8.

14.7. Le transport maritime en vrac, conformément aux instruments de l'OMI, n'est  
pas pertinent

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission, tel que modifié

## Dulux Blanc Classique

Date de création	06.04.2017		
Date de révision	02.02.2023	Numéro de version	4.0

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou des mélanges

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des produits chimiques, création de l'Agence européenne des produits chimiques, modification de la directive Règlement 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil, le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission et la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, telles que modifiées. Règlement européen  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement et du Conseil, tel que modifié. Loi n° 350/2011 Coll. relative aux substances et produits chimiques. mélanges et sur la modification de certaines lois (Loi sur les produits chimiques). Loi n° 258/2000 Coll., relative à la protection de la santé publique, dans Règlement gouvernemental n° 361/2007 Coll., établissant les conditions de protection de la santé au travail, tel que modifié Formulation. Décret n° 415/2012 Coll., relatif au niveau admissible de pollution et à sa détermination et à la mise en œuvre de certaines autres dispositions dispositions de la loi sur la protection de l'air, telle que modifiée. Loi n° 541/2020 Coll., sur les déchets, telle que modifiée Libellé. Loi n° 201/2012 Coll., relative à la protection de l'air, telle que modifiée. Décret n° 432/2003 Coll., qui stipule conditions de classification des travaux en catégories, valeurs limites des indicateurs des tests d'exposition biologique, conditions collecte de matériel biologique pour la réalisation de tests d'exposition biologique et exigences en matière de déclaration des travaux avec l'amiante et agents biologiques, tel que modifié.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique non spécifié

### SECTION 16 : Autres informations

Liste des mentions de danger standard utilisées dans la fiche de données de sécurité

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315

Irritant pour la peau.

H317

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318

Provoque de graves lésions oculaires.

H319

Provoque une grave irritation des yeux.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

H310+H330

Peut entraîner la mort par contact avec la peau ou par inhalation.

Liste des consignes de manipulation sans danger utilisées dans la fiche de données de sécurité

P101 En cas de besoin de conseils médicaux, gardez à disposition l'emballage ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P312 Si vous ne vous sentez pas bien,appelez un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient en le remettant à un point de collecte des déchets dangereux.

Liste des mentions de danger supplémentaires utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH208 Contient le mélange réactionnel : 5-chloro-2-méthylisothiazol-3(2H)-one [numéro CE 247-500-7]

et 2-méthylisothiazol-3(2H)-one [numéro CE 220-239-6] (3:1). Peut provoquer une réaction allergique cutanée.  
réaction.

EUH211 Attention ! La pulvérisation peut produire des gouttelettes dangereuses à inhale. Ne pas inhale.  
aérosols ou brouillard.

EUH071 Provoque une irritation des voies respiratoires.

Informations complémentaires importantes pour la santé et la sécurité humaines

Le produit ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées à la section 1, sans le consentement spécifique du fabricant/importateur.

L'utilisateur est responsable du respect de toutes les réglementations sanitaires applicables.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

BCP Factor de bioconcentration ADR

TEMPS Service de résumés chimiques

CLP

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

Plan de contingence

CE

Le numéro CE est l'identifiant numérique des substances figurant sur la liste CE.

UE

Union européenne

EUPCS

Système européen de classification des produits

IATA

Association internationale du transport aérien



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission, tel que modifié

### Dulux Blanc Classique

Date de création	06.04.2017	Numéro de version	4.0
Date de révision	02.02.2023		

IBC	Code international pour la construction et l'équipement des vraquiers produits chimiques dangereux
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	transport maritime international de marchandises dangereuses
À mon avis	Organisation maritime internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
journal Kow	coefficient de partage octanol-eau
NPK	concentration maximale admissible
OEL	limites d'exposition en milieu de travail
PBT	Persistant, bioaccumulatif et toxique
PEL	Limite d'exposition admissible
ppm	Nombre de particules par million (parties par million)
ATTEINDRE	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
DISPARAÎSSER	Accord relatif au transport de marchandises dangereuses par voie ferrée
ONU	Numéro d'identification à quatre chiffres de la substance ou de l'article, extrait du Règlement type
UVCB	Une substance de composition inconnue ou variable, un produit de réaction complexe, ou matériel biologique
COV	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulatif

Toxicité aiguë.	Toxicité aiguë
Lésion oculaire	Dangereux pour le milieu aquatique (aigu)
aiguë et chronique en milieu aquatique.	Dangereux pour le milieu aquatique (chronique)
Corr. de la peau	Lésions oculaires graves
Sensibilité cutanée	corrosion de la peau
	sensibilisation cutanée

**Directives de formation**  
Informez les travailleurs de la méthode d'utilisation recommandée, des équipements de protection obligatoires, des premiers secours et manipulations interdites du produit.

**Restrictions d'utilisation recommandées**  
non spécifié

Informations sur les sources de données utilisées pour l'élaboration de la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement et du Conseil, tel que modifié. Loi n° 350/2011 Coll. relative aux substances et produits chimiques. Mélanges, tels que modifiés. Données du fabricant de la substance/du mélange, si disponibles – données du dossier d'enregistrement.

Modifications apportées (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 4.0 remplace la version de la FDS datée du 30.06.2020. Des modifications ont été apportées aux sections 1, 2, 12, 13, 15 et 16.

Informations Complémentaires

Procédure de classification - méthode de calcul.

#### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations visant à garantir la santé et la sécurité au travail ainsi que la protection de l'environnement. Les données fournies correspondent à l'état actuel des connaissances et de l'expérience et sont conformes à la réglementation légale applicable. Elles ne peuvent être considérées comme une garantie de l'adéquation et de l'utilisabilité du produit pour une application particulière.